

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

---------------

**MINISTERE DE L'ECONOMIE**

**ET DES FINANCES**

**---------------**

**DIRECTION GENERALE DU PLAN**

**---------------**

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE**

 **PROJET « ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : REPONDRE AUX CHANGEMENTS AFFECTANT LE LITTORAL ET SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE DE L’OUEST, PAR UNE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE » *(*ACCC*)***

TERMES DE REFEreNCE POUR L’EVALUATION TERMINALE CONJOINTE DU PROJET ACCC

**EVALUATION terminale DES composAntes NATIONALES**

**pour LE Senegal (GEF RAF0053951 - PIMS 3341).**

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ACCC :** Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l’ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière

***CAP***: Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets/Programmes

***CDSMT*** : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme

**COI :** Commission Océanographique Intergouvernementales

***CNP* :** Comité National de Pilotage

***CST*** : Comité Scientifique et Technique

***CV*** : Curriculum Vitae

***DAP*** : Document d’Appui au Projet

***DCEF*** : Direction de la Coopération Economique et Financière

***DEEC* :** Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés

***DEFCCS*** : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols

***DI*** : Direction de l’Investissement

***DPN*** : Direction des Parcs Nationaux

***DPN/*** **MEF** : Direction de la Planification Nationale

***DSRP2****:* Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

***FEM :*** Fonds pour l’Environnement Mondial

***HT*** : Hors Taxes

***INTAC*** : Intégration de l’Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal

***LPSERN*** : Lettre de Politique du Secteur de l’Environnement et des Ressources Naturelles

***LPS*** : Lettre de Politique Sectorielle

***MEF* :** Ministère de l’Economie et des finances

***MEDD*** : Ministère de l’Environnement et du Développement Durable

***NEX*** : Exécution Nationale

***OMD*** : Objectif du Millénaire pour le Développement

***PAA***: Programme d’Adaptation en Afrique

***PNUD*** : Programme des Nations Unies pour le Développement

***PTA*** : Plan de Travail Annuel

***PTT*** : Plan de Travail Trimestriel

***TDR*** : Termes de Référence

**UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l’Education la Science et la Culture

**SOMMAIRE**

**-=-=-=-=-**

##

I. CONTEXTE DE L’EVALUATION FINALE DU PROJET ACCC..………………………...4

Présentation du PROJET ACCC…………………………………………….5

1. OBJECTIF DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE ………………………...........10

2.1. Objectif global………………………………………………………………………………..….10

2.2. Objectifs spécifiques …………………………………………………………………………10

1. MANDAT DES CONSULTANTS…………………………………………………….............11
2. PRODUITS ATTENDUS/LIVRABLES……………………………………………..............13
3. SUPERVISION DE LA MISSION……………………………………………………………..13
4. DUREE DE LA MISSION……………………………………………………………………...14
5. PROFIL DES CONSULTANTS…………………………………………………………………14
6. SELECTION DES CONSULTANT ………………………………………………….............15
7. FINANCEMENT  DE LA MISSION …………………………………………………………15
8. PROPRIETE DES RESULTATS DE L’EVALUATION………………………………….....15
9. CONTEXTE DE L’EVALUATION FINALE DU PROJET ACCC

Les effets néfastes du changement climatique se manifestent en Afrique de l’ouest par l’augmentation des températures et l’avancée de la mer qui est une menace réelle pour la vie des populations vivant dans les côtes.

L’une des conséquences de cette situation est la forte migration des populations de l’intérieur vers le littoral ou 60% de la population vivent actuellement. Partant, les ressources côtières et les services fournis par les écosystèmes sont de plus en compromis.

Ainsi, pour réduire l’incidence du changement climatique, le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a appuyé le financement du projet « **ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : REPONDRE AUX CHANGEMENTS AFFECTANT LE LITTORAL ET SES DIMENSIONS HUMAINES EN AFRIQUE DE L’OUEST, PAR UNE GESTION INTEGREE DE LA ZONE COTIERE *(*ACCC*) »*** dans cinq (5) pays de l’Afrique de l’ouest : Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Mauritanie.

Pays sahélien, le Sénégal a une façade maritime de près de 700 km de long. Cette position géographique fait que le développement économique du pays est fortement influencé par le phénomène du changement climatique. Ce dernier se manifeste, entre autres, par la montée du niveau de la mer, une pluviométrie décroissante avec une intensité accrue des évènements exceptionnels et des températures élevées.

Le littoral est donc une des zones les plus exposées aux changements climatiques. Ainsi, le projet ACCC du Sénégal a ciblé le littoral comme zone d’intervention.

Débutée en avril 2009, la phase pilote du projet ACCC du Sénégal a bouclé ses activités en Septembre 2012. Ainsi conformément aux politiques et procédures du PNUD/FEM, il était nécessaire de procéder à une évaluation finale en vue de mesurer le niveau de réalisation des résultats du projet au vu des indicateurs du cadre logique et de tirer des enseignements susceptibles à la fois d’améliorer la durabilité des bénéfices du projet.

Les présents termes de Référence (TDR) définissent les attentes pour l’Evaluation Terminale (TE) du projet ACCC - Project (PIMS 3341).

1. présentation du projet

Le projet ACCC a pour objectif de renforcer la capacité d’adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers.

Le projet ACCC du Sénégal a comme objectif général « **la préservation de la biodiversité, des établissements humains et le renforcement de la résistance des écosystèmes côtiers contre les effets du changement climatique, grâce à un ensemble d’activités reproductibles** ».

Le projet ACCC est cofinancé par le PNUD/FEM et le Gouvernement du Sénégal. les contributions sont les suivantes :

* Sénégal ( Composantes nationales) 473.200 $US
* Gouvernement (parallèle/en nature) 3.018.181 $US
* ONG/UICN (parallèle/en nature) 817.750 $US
* Bilatérale/JICA (parallèle/en nature) 1.500.000 $US

Le projet ACCC du Sénégal compte quatre (04) composantes :

* mise en œuvre d’activités pilotes pour renforcer la capacité d’adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux effets des changements climatiques ;
* intégration des questions liées aux changements climatiques et à l’adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières ;
* renforcement du suivi de l’érosion côtière et renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières ;
* intensification de l’apprentissage, de l’évaluation et de la gestion de l’adaptation.

Les résultats visés par le projet sont :

* renforcer la résistance des Communautés et des écosystèmes côtiers, pour faire face aux effets des changements climatiques prévus, y compris l’élévation du niveau de la mer ;
* incorporer et d’intégrer l’adaptation au changement climatique dans les objectifs essentiels de développement durable ;
* renforcer la documentation et la sensibilisation sur le risque climatique ;
* développer des outils reproductibles en matière d’adaptation au CC et des mécanismes de planification dynamique ;
* soutenir les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Le projet intervient dans le littoral et a pour objet de générer des avantages locaux et globaux, à savoir :

1. une meilleure capacité des systèmes sociaux et écologiques combinés pour s’adapter aux changements climatiques et
2. une meilleure gestion et exploitation de la biodiversité grâce à des mesures qui favorisent l’association de la conservation à une meilleure résilience des écosystèmes. En conséquence, un ensemble d’indicateurs relatifs à la capacité d’adaptation (CA) et à la biodiversité (BD) sera utilisé pour évaluer les deux premières composantes qui sont mises en œuvre par le biais des réalisations suivantes au niveau national pour les cinq pays participants, en l’occurrence pour le Sénégal :

Mis en œuvre selon la Modalité Exécution National (NEX), le projet ACCC est ancré à la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Outre le Coordonnateur national, le projet compte aussi un Assistant Administratif et Financier et travaille en étroite collaboration avec l’agence d’exécution (bureau de pays du PNUD) afin de mettre en œuvre le projet. L’agence principale nationale est chargée de conduire efficacement le projet et de gérer les composantes nationales. Un Comité Directeur national est établi dans chaque pays afin d’orienter le projet.

Deux autres composantes sont mises en œuvre au niveau régional par l’Unité régionale de gestion du projet (RPMU) basée au BREDA/Bureau de l’Organisation des Nations Unies pour l’Education la Science et la Culture (UNESCO) à Dakar. Ces composantes, sous la supervision du partenaire d’exécution, la COI/UNESCO, portent sur : (i) l’amélioration de la surveillance de l’érosion côtière et du renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières et (ii) la mise en place d’un mécanisme d’apprentissage pour la gestion de l’adaptation et sur le développement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la gestion des zones côtières afin d’intensifier l’apprentissage, l’évaluation et la gestion de l’adaptation.

1. OBJECTIFS DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE

**2.1. Objectif global**

L’objectif global de la mission d’évaluation est de faire, après quatre (04) ans d’exécution, une évaluation finale de la phase principale du projet ACCC au regard de l’atteinte des cibles pour chacun des indicateurs du cadre logique d’une part, et des indicateurs d’efficacité, d’efficience, de durabilité, de respect des délais d’autre part.

**2.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, l’évaluation couvrira au moins les critères suivants:

* **la pertinence et la cohérence**qui permettent d’apprécier la justesse du projet par rapport au diagnostic ou encore à la problématique dégagée par rapport aux priorités en la matière, ainsi que l’agencement des actions, voire la stratégie à mener en tenant compte des objectifs et du contexte. La mission devra vérifier la concordance du projet avec les besoins et les demandes des bénéficiaires, ainsi que sa conformité avec les orientations stratégiques et générales du pays ;
* **l’efficacité** pour apprécier dans quelle mesure les activités du projet ont permis d’atteindre les résultats escomptés ;
* **l’efficience** pour mesurer les résultats ou effets obtenus par rapport aux moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre, conformément aux normes requises
* **la durabilité,** c'est-à-dire la viabilité et la reproductibilité des actions entreprises par le projet et la représentation des différents groupes de bénéficiaires dans les instances ;
* **l’impact**, c’est-à-dire, l’analyse de tous les effets positifs et négatifs, prévus et inattendus dans différents domaines.

La mission devra enfin formuler des recommandations allant dans le sens de la consolidation des acquis et/ou la correction des problèmes.

En définitive, l’évaluation des résultats du projet sera réalisée en fonction des attentes définies dans le Cadre logique/Cadre de résultats du projet (voir **Annexe A)**, qui fournit des indicateurs de performance et d’impact pour l’exécution du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants.

**L’Annexe B** contient la liste des documents à examiner. Une matrice d’évaluation contenant les questions d’évaluation pour mettre les réponses en évidence aux critères sélectionnés ainsi que la méthodologie pour les obtenir figure à **l’Annexe B.**

Une notation doit être ensuite effectuée sur la base des critères de performance. Les échelles de notation obligatoires figurent à **l’Annexe B.**

Cette liste complétée doit figurer dans le résumé exécutif de l’évaluation.

1. **APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le consultant consultera et analysera toutes les sources d'information et de documentation pertinentes et significatives : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports de révision internes, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document qui puissent fournir des preuves pour confirmer ses propos.

Conformément aux directives du Comité de Pilotage, il pourra aussi mettre à profit les cadres de concertation et les rencontres (interviews, entretiens et séances de travail) avec les différents acteurs, partenaires et parties prenantes du Projet, pour collecter des données significatives pour l'évaluation.

Dans tous les cas, la méthodologie utilisée devra être décrite en détail dans la note d’orientation méthodologique, de même que les outils utilisés pour la collecte et l’analyse des données.

Durant la mission, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur de projet et toutes les structures jugées indispensables pour obtenir les documents nécessaires et planifier la mission.

1. **MANDAT DU CONSULTANT**

L’évaluation finale du projet ACCC, coordonnée par la Direction de la Planification nationale, sera menée par un consultant national.

Dans cette évaluation le consultant mettra l’accent sur les points suivants :

* **la** **conception** : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus tels que traduits dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables. Il faudra en même temps apprécier le degré de cadrage des résultats attendus du projet ACCC aux OMD (éléments de référence), au Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2), à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de l’Environnement et des ressources Naturelles (secteur concerné) et autres documents stratégiques ;
* **le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du projet avec les principes de l’Exécution Nationale (NEX), en considérant le cadre institutionnel et la structuration (différentes composantes) du projet ; apprécier la contribution technique et financière des différents partenaires et organes (PNUD, CAP/DI, Comité de Pilotage, DPN, DEEC….)  et dire comment ces structures ont favorisé un environnement propice au projet et participé au succès ;
* **l’élaboration des plans de travail annuels et trimestriels** : apprécier l’efficacité et l’efficience du processus de planification des activités du projet (PTA, PTT) ;
* **la mobilisation des ressources** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d’absorption ;
* **la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables du projet pour mettre en œuvre les activités planifiées. Il s’agira d’apprécier également le degré d’atteinte des cibles fixées au projet en fin de mise en œuvre ;
* **les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques/privées, les projets, les programmes, associations et autres ONG intervenant dans sa zone d’intervention ;
* **l’exécution financière** : apprécier l’efficacité et l’efficience du projet en termes de gestion financière. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers…) ;
* **le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports : rapports des différentes composantes, rapports (annuels, trimestriels) de l’Unité de Coordination du Projet, rapports du Comité de Pilotage (CP) et du Comité Scientifique et Technique (CST) ;
* **les mécanismes d’orientation, de coordination, de conseil et de suivi** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différents organes tant au niveau central (Comité de Pilotage), qu’au niveau local et des sites ;
* **les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté**: l’intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre et le fonctionnement du projet de même que la prise en compte des groupes vulnérables et des préoccupations en matière de réduction de la pauvreté ;
* **la communication/visibilité du projet** : apprécier la pertinence des moyens, supports et stratégies de communication utilisés vis-à-vis de toutes les parties prenantes pour une meilleure visibilité du projet ;
* **l’appréciation des bénéficiaires** : recueillir les opinions des bénéficiaires, sur les différents aspects relatifs au projet (stratégie d’approche, ciblage, résultats atteints, niveau d’approbation, etc.) ;
* **la qualité du management :** passer en revue en plus des aspects déjà abordés, ceux relatifs aussi à la qualité de la gestion des ressources (humaines/le personnel ; matériel et financières) ;
* **les atouts/contraintes rencontrés** : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Il s’agira aussi d’établir les conséquences des facteurs négatifs et d’identifier les mesures correctives à entreprendre ;
* **les effets du projet** : analyser comment le projet a augmenté la capacité d’adaptation des populations aux effets néfastes des changements climatiques, suite aux activités soutenues par le projet ACCC, quelles sont les  initiatives et mesures actuelles d’adaptation développées par la collectivité bénéficiaire ;
* **les perspectives du projet** : identifier les axes de pérennisation et de capitalisation des acquis du projet ainsi que les perspectives d’intervention par rapport aux thématiques actuelles et nouvelles, de même que les sites prioritaires.

Conformément aux recommandations du PNUD et de l’UNESCO, l’équipe procédera à la notation des éléments suivants :

* le suivi évaluation,
* la mise en œuvre et l’exécution par les agences,
* l’évaluation des résultats et
* la durabilité

|  |
| --- |
| **Grille de notation :** |
| **1. Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2. Mise en œuvre et exécution par les agences**  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation en amont |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution – UNESCO/COI |       |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |       | Qualité globale de la mise en œuvre/exécution |       |
| **3. Évaluation des résultats**  | ***Notation*** | **4. Durabilité** | ***Notation*** |
| Pertinence  |       | Ressources financières : |       |
| Efficacité |       | Durabilité socio-politique : |       |
| Efficience  |       | Cadre institutionnel et gouvernance : |       |
| Notation globale des résultats du projet |       | Durabilité environmentale : |       |
|  |  | Chances globales de durabilité : |       |

**NB :** des grilles de notation sont jointes en annexes ; les consultants doivent s’en servir et les renseigner.

1. **PRODUITS ATTENDUS / LIVRABLES**

Il est attendu de la mission d’évaluation les produits suivants :

* une **note d’orientation méthodologique,** cinq (5) jours après la signature du contrat. Cette note comprendra entre autres, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés, des sources et la présentation de la démarche à adopter, le chronogramme pour la conduite de l’évaluation ainsi que les éventuelles difficultés. Cette note sera validée par le Comité de Pilotage ;
* un **rapport provisoire,** en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au terme de la troisième semaine, répondant à toutes les questions soulevées par les Termes de Référence et contenant des recommandations pertinentes et opérationnelles sur les différents points rappelés. Ce rapport devra aussi contenir la grille de notation. Ce rapport sera soumis à la validation du Comité de Pilotage ;

un **rapport final** d’une cinquantaine (50) de pages, annexes non comprises, contiendra un résumé analytique de (5) pages environ, présentant une brève description du projet, de son contexte, de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations et de la grille de notation finale. Le rapport final, rédigé en français, sera livré par le consultant dans les cinq (5) jours suivant la présentation du rapport provisoire, en format électronique et en dix (10) exemplaires « hard copy » au Directeur de la Planification Nationale, Président du Comité de pilotage. Il intégrera les observations du Comité de Pilotage. Une copie du rapport sera traduite en anglais par le consultant.

1. **SUPERVISION DE LA MISSION**

Le projet ACCC sera évalué selon la modalité « Exécution Nationale (NEX). Les travaux de la mission d’évaluation finale seront supervisés par un Comité de Pilotage présidé par la Direction de la Planification nationale (DPN/MEF) et composé de la Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP/DI/DGF/MEF), de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF/MEF), de la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC/MEDD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de toute structure dont la participation au comité de pilotage est jugé pertinente. Ce Comité sera chargé de suivre et valider les résultats de l’évaluation.

 Il organisera trois (03) réunions pendant la mission :

● Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier la note d’orientation méthodologique du consultant ;

* Une réunion d’examen du rapport provisoire ;
* une réunion d’examen du projet de rapport final pour les composantes nationales et de grille de notation.

Une visite des sites sera organisée et les frais inhérents à la mission seront pris en charge par le projet.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l’évaluation finale sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en «hard copies»…).

1. STRATEGIE mise en place

Comme le recommandent les lignes directrices du PNUD/FEM, le PNUD et l’UNESCO/COI réaliseront une Évaluation terminale conjointe. Étant donné que le projet a été mis en œuvre au niveau national pour les composantes 1 et 2 dans les cinq pays qui ont signé les cinq accords de subvention avec le PNUD/FEM, une évaluation terminale nationale sera effectuée en deux étapes détaillée comme suit :

* **ETAPE 1 : EVALUATION EN PARALLELE DES DIFFERENTES COMPOSANTES**

Un consultant national réalisera l’évaluation terminale au niveau national du projet ACCC. Pour chaque composante, il évaluera la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité, l’impact et les leçons apprises.

* **ETAPE 2 : SYNTHESE D’EVALUATION TERMINALE**

Pour la deuxième étape, le consultant national évaluerala pertinence générale, l’efficacité générale, l’efficience générale, la durabilité générale et impact du projet au niveau national. Ensuite, il tirera les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations.

Le rapport d’évaluation du projet sera un input du rapport régional qui sera réalisé par un évaluateur régional, qui est recruté par l’UNESCO/COI afin de conduire l’étape 1 pour les composantes régionales et l’étape 2 dans sa totalité (rapport final).

**IX-PROFIL DU CONSULTANT NATIONAL**

Le consultant national doit avoir au moins le niveau bac+5. Il doit aussi posséder les qualifications suivantes :

* une expérience préalable de l’évaluation de projets similaires ;
* au moins 10 années d’expérience professionnelle pertinente ;
* une expérience d’au moins 5 ans dans l’évaluation de projet et une bonne maîtrise des méthodes de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* une connaissance du PNUD et du FEM ;
* des connaissances techniques dans les domaines du changement climatique et de la gestion des zones côtières ;
* une expérience des projets financés par le FEM serait un atout.

**Nota Bene** : L’évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation et/ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

1. **SELECTION DU CONSULTANT NATIONAL**

La sélection du consultant est du ressort du Comité de Pilotage de l’évaluation finale mis en place à cet effet et présidé par le Ministère de l’Economie et des Finances (MEF) à travers la Direction de la Planification Nationale (DPN). Elle se fera conformément aux règles de procédures en vigueur et sur la base d’un dossier comprenant :

1. ***un Curriculum Vitae (CV) actualisé* *;***
2. ***une offre technique faisant apparaître :***
* une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d’apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l’évaluation ainsi que l’approche préconisée ;
* un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail.

Les principaux **critères de sélection** du consultant et la grille de notation sont consignés dans le tableau ci-dessous. Toute note technique inférieure à 70/100 est éliminatoire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de sélection** | **grille de notation** |
| Niveau académique | noté sur 10 points |
| Compréhension des TDR, méthodologie et le chronogramme | notés sur 20 points |
| expérience professionnelle | notée sur 30 points |
| expérience dans le domaine | notée sur 40 points |

La sélection du consultant sera principalement fondée sur la qualité de l’offre technique. Cependant, le consultant proposera une offre financière.

1. **Une offre financière**

**L’offre financière** fera apparaître le budget destiné à l’étude et formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l’offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en Hors Taxes (HT) comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission d’évaluation, lesquelles couvriront les honoraires du consultant, sa prise en charge pour les missions de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d’impression, secrétariat, déplacements, etc.).

Les offres seront contenues dans une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l’évaluation finale du projet ACCC ». Celle-ci contiendra les deux offres (Technique et financière) présentées dans deux plis (enveloppes) différents et fermés.

1. duree

La mission d’évaluation est prévue pour une durée de quatre (04) semaines calendaires ou vingt (20) jours ouvrables.

1. FINANCEMENT

Le financement de la mission d’évaluation finale est totalement à la charge du projet ACCC. Les factures présentées par le consultant seront réglées par le projet par paiement direct à l’adresse du PNUD selon le barème de ce dernier.

Les paiements s’effectueront en (trois) tranches (validation de la note méthodologique (20%), dépôt du projet de rapport national et de grille de notation (30%) et dépôt du rapport national complet avec la grille de notation finale (50%).

En plus des honoraires du consultant, les frais liés aux visites de terrains seront aussi à la charge du projet et pourront faire l’objet de négociations avec le Comité de Pilotage conformément à la note d’orientation méthodologique proposée par le consultant. En effet, le taux des DSA étant connu, il ne restera plus qu’à se mettre d’accord sur les autres frais et la durée de la mission ;

Toutefois, les délais doivent être respectés par le consultant, sous peine de sanctions.

1. PROPRIETE DES RESULTATS DE L’EVALUATION

Les résultats de l’évaluation restent une propriété exclusive des commanditaires (Etat du Sénégal et PNUD). Par conséquent, aucune utilisation de ceux-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l’exercice des compétences dévolues à l’une des différentes structures qui composent le comité de pilotage